

Premiers Secours en Équipe de niveau 2

Formation Continue

www.protectioncivile.org

Public concerné

Le stage de formation continue PSE 2 est ouvert à toute personne titulaire du PSE2 (ou du CFAPSE, BNS option ranimation) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE2, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an.

La formation continue PSE2 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention du PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.



Programme

Il est établi selon un plan quinquennal de formation (arrêté du 24 mai 2000) reprenant l'ensemble des points abordés en PSE2:

1. L'équipier-secouriste
2. Hygiène et asepsie
3. Les bilans
4. Les atteintes liées aux circonstances
5. Les affections spécifiques
6. Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
7. Les pansements et les bandages
8. Les immobilisations
9. Les relevages
10. Les brancardages et le transport
11. Les situations avec de nombreuses victimes
12. Synthèse

Techniques pédagogiques mises en œuvre

- l'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent un apprentissage ou une remise à niveau)
- la démonstration pratique et l'apprentissage
- le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé)

Évaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées ;
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.



À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE 2. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE 2 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE 2.

Durée

- ▶ 8 heures de formation

Lieu

- ▶ Paris 15^e (ou dans vos locaux)

Objectifs

- ▶ Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- ▶ Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- ▶ Acquisition de nouvelles techniques.

Formateurs

- ▶ **2 formateurs** titulaires du PICF PAEFPS (conformément à la réglementation en vigueur), et secouristes actifs au sein de la Protection Civile de Paris

Références

- ▶ Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Contact

- ▶ formations@protectioncivile.org
- ▶ www.protectioncivile.org
- ▶ 01 43 37 01 01



PROTECTION CIVILE
PARIS SEINE